**I. Historique du projet de loi**

Le projet de loi sous rubrique a été déposé à la Chambre des Députés le 26 août 2008 par Madame la Ministre de l'Education nationale et de la Formation professionnelle.

La Chambre des Fonctionnaires et Employés publics a émis son avis le 24 octobre 2008.

L'avis du Conseil d'Etat date du 17 février 2009.

**II. Travaux parlementaires**

La commission a désigné son rapporteur en la personne de M. Roger Negri le 4 mars 2009. Lors de la même réunion, elle a entrepris l’examen du projet de loi et de l’avis du Conseil d’Etat. Le projet de rapport a été examiné et adopté lors de la réunion du 11 mars 2009.

**III. Objet du texte**

Actuellement, les élèves de l’enseignement secondaire du Lycée Josy Barthel n’ont pas la possibilité de continuer leurs études à Mamer après la classe de 5ième. Or, les effectifs des lycées offrant la division supérieure de l’enseignement secondaire ne permettent guère d’accueillir en sus de leurs propres élèves ceux provenant des lycées n’offrant que la division inférieure.

Le projet de loi prévoit que le lycée de Mamer pourra organiser des classes de la division supérieure de l’enseignement secondaire conformément à une motion déposée et adoptée le 10 juillet 2008 par la Chambre des Députés dans le cadre du projet de loi 5782 portant création d’un lycée à Junglinster.

47 élèves fréquentent actuellement les deux classes de 4e  polyvalente au lycée à Mamer. Ils ont été autorisés de poursuivre leurs études au-delà de la classe de 5e dans le cadre d’un projet pédagogique. Une enquête informelle réalisée auprès de ces élèves relève que la plupart d’entre eux souhaitent suivre l’une des sections C, D et G. Ainsi le L(T)JBM se propose d’organiser deux classes de 3e avec les sections C, D, G à partir de la rentrée 2009-2010.

Etant donné que le lycée de Mamer offrira l’enseignement secondaire pour les divisions inférieure et supérieure, il est proposé qu’il porte désormais la dénomination de « Lycée » au lieu de « Lycée technique », à l’instar des autres établissements avec une offre similaire, le Lycée du Nord ou le Lycée Aline Mayrisch.

\*